

21 AVRIL 2026



CM

Conseil municipal
Hermance

PROCÈS-VERBAL
LEGISLATURE 25-30 – N° 08



Le Conseil municipal d'Hermance s'est réuni en session ordinaire à la demande de la Présidente du Conseil municipal, par convocation envoyée le 14 avril 2026.

Sont présents :

Les membres du Bureau :

Madame	Catherine	BACH	Présidente
Madame	Carmen	BASSET-ROMANO	Vice-présidente
Madame	Chrystel	PION	Secrétaire

Les Conseillers municipaux :

Madame	Laetitia	AMMON
Monsieur	Olivier	BAILLY
Monsieur	Philippe	BÜSCHI
Monsieur	Florian	CHENEVARD
Madame	Cristina	MARINHEIRO
Madame	Olga	PIUZ
Monsieur	Philippe	RUDLOFF
Madame	Virginie	SALMINA
Madame	Mony	SIMOS
Monsieur	Hervé	STALDER
Monsieur	Michaël	SUANA

Pour l'Exécutif :

Monsieur	Olivier	PFÖRTNER	Conseiller administratif
Monsieur	Pascal	RENAUD	Conseiller administratif
Madame	Stéphanie	TOURETTE	Conseillère administrative

Public : 3



A l'ordre du jour :

- I. **Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mars 2026**
- II. **Communications du Bureau du Conseil municipal**
- III. **Communications de l'Exécutif**
- IV. **Présentation des comptes 2025**
- V. **Travaux des commissions**
 - a. **Commission Scolaire & Social (02.03)**
 - b. **Commission ad hoc communication (10.03)**
 - c. **Commission des routes et espaces verts (16.03)**
 - d. **Commission Développement durable, environnement & agriculture (17.03)**
- VI. **Décision ACG**
- VII. **Propositions individuelles et questions**
- VIII. **Huis clos - Naturalisation**

La Présidente ouvre la séance à 19h30, souhaitant la bienvenue à chacun.

I. **Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mars 2026**

Point 4, *Travaux des commissions*, b. *Urbanisme & bâtiments*, paragraphe 15 : « M. BÜSCHI précise que le but du **futur règlement** serait de poser un cadre clair ... ». Après cette remarque, le procès-verbal de la séance du 3 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

II. **Communications du Bureau du Conseil municipal**

Avant de passer la parole à Mme PION, la Présidente indique que le Conseil municipal a reçu un courrier de M. Flavio MOSSI, transmise par mail, à propos de la parcelle 1943.

Elle signale que le Conseil municipal a également reçu une invitation à participer à un tournoi de football et de pétanque, les personnes intéressées pouvant s'adresser à Mme PION.

Mme PION annonce que les armoiries sous forme de pin's destinés aux conseillers municipaux sont à disposition. Ils existent également sous forme d'aimant pour éviter d'endommager un tissu fragile. Ils peuvent être portés dans toutes les occasions de représentation du Conseil municipal.

III. **Communications de l'Exécutif**

Parcelle 1943

M. PFÖRTNER indique que deux recours sont actuellement pendant concernant la parcelle 1943, l'un contre la démolition du chalet et l'autre, contre la construction des deux bâtiments, du parking souterrain et de l'EcoPoint. Ces recours proviennent d'opposants qui contestent les décisions rendues par l'Office des autorisations de construire, la commune étant simplement l'une des parties à la procédure. Le dossier est examiné par le Tribunal de première instance. Une décision est espérée pour septembre, mais la procédure peut se prolonger, notamment en cas de recours en deuxième instance, voire jusqu'au Tribunal fédéral. Il faut donc s'attendre à des délais potentiellement longs, la suite du projet dépendant entièrement des décisions de justice.

Il est compréhensible que les habitants s'interrogent sur l'évolution de la situation. Les opposants sont identifiables publiquement dans la Feuille d'avis officielle du 24 septembre 2025. Ces procédures auront probablement un impact financier significatif et il est important de souligner que toute augmentation des coûts ne résultera pas d'une mauvaise gestion communale, mais bien des recours engagés.

L'exécutif a rencontré les architectes du projet le 31 mars, afin de confirmer la volonté de la commune d'interrompre provisoirement la phase d'appel d'offres. En effet, les procédures de recours étant toujours pendantes en première instance, le Conseil administratif souhaite faire preuve de prudence quant à l'envoi des soumissions aux entreprises. Par ailleurs, les dossiers d'appel d'offres ont généralement une validité de 6 mois. Dans le cas d'un appel d'offres public, il n'est pas possible



de prolonger ce délai. Le Conseil administratif a demandé aux architectes et aux mandataires de finaliser la rédaction des soumissions pour les travaux de gros œuvre, sans toutefois procéder à leur envoi.

M. RUDLOFF relève qu'il ne semble pas y avoir de dialogue entre la commune et les opposants. Il pense que le Conseil municipal devrait adopter une motion ou une proposition pour réengager le dialogue. Il sait que le Conseil administratif a fait son maximum et l'en remercie. Il estime qu'il y a un déséquilibre de moyens : d'un côté, la commune risque de perdre des centaines de milliers de francs et de l'autre, les opposants qui, avec 10'000 francs, ont déposé un recours. Il est encore temps d'engager le dialogue et de le forcer un peu, même s'il n'est pas souhaité de la part des opposants. Il propose que le Conseil municipal fasse une demande auprès des opposants via le Conseil administratif, afin de leur montrer que la commune est prête à dialoguer avec eux.

M. PFÖRTNER rappelle que la démarche a déjà été effectuée et qu'elle a été refusée deux fois par les opposants.

M. RENAUD explique que le Conseil administratif a essayé d'écrire aux voisins concernés. Ces derniers s'en sont remis à leur avocat. Par l'intermédiaire de celui-ci, la commune a été informée que désormais toute communication devait passer par lui-même.

Si le Conseil municipal écrit une lettre aux opposants, précise Mme PION, elle ne peut être transmise que par le biais de leurs avocats. Même si un conseiller municipal était choisi en tant que délégué du Conseil municipal, il ne pourrait pas engager la commune et négocier avec les opposants, car il ne dispose d'aucun pouvoir décisionnel, seul le Conseil administratif a la légitimité pour agir en ce sens.

M. RENAUD relève que la marge de manœuvres est réduite, car il n'est pas possible de sortir du projet d'architectes qui a gagné le concours. Il rappelle qu'une délibération a été votée d'un montant de Fr. 3'200'000.- jusqu'à la phase 41. La commune a déjà dépensé Fr. 2'030'950.-. Le gros œuvre (démolition, terrassement, travaux spéciaux, chauffage, ventilation, sondes sanitaires, électricité) coûtera Fr. 238'860.-, portant le montant à Fr. 2'300'000.-. Les autres dépenses sont en stand-by pour l'instant.

M. SUANA constate que la commune est pénalisée par les recours des opposants. Il lui semble que, bien que ces derniers souhaitent que toute communication passe par leurs avocats, un délégué du Conseil municipal, organe différent du Conseil administratif, pourrait avoir la liberté de parler aux opposants sans passer par les avocats. Un rejet du Conseil administratif est une chose, un rejet du Conseil municipal en est une autre.

M. STALDER apprécie l'idée de nouer un dialogue avec les opposants. Il s'interroge cependant sur la possibilité d'organiser une autre séance d'information, pour expliquer une nouvelle fois le projet, en espérant que les opposants y participeront. Ils auront ainsi la possibilité d'expliquer les raisons pour lesquelles ils s'opposent au projet. En ce qui concerne le courrier qui leur serait adressé, il a peur qu'il reste lettre morte.

M. RENAUD sait que les opposants ne viendront pas, car il leur a déjà été proposé de prendre part à une discussion ouverte avec le public et un médiateur neutre, et ils ont refusé.

Mme PIUZ estime que cette réunion avec les habitants, quand ils auront pris acte des pertes financières communales suite aux recours, est délicate et risque de devenir un « lynchage » pour les opposants.

Mme AMMON se demande si une pétition ou autres sur internet, où les Hermançois pourraient manifester leur mécontentement, ne serait pas une solution envisageable.

M. RUDLOFF souligne qu'il convient de ne pas mettre de pression sur une partie, lorsqu'un dialogue est ouvert. Les opposants ont déjà signifié un certain refus au Conseil administratif, malgré tous les efforts de celui-ci. Il faudrait donner la possibilité aux opposants de réengager le dialogue avec la commune via le Conseil municipal, donnant ainsi aux opposants l'opportunité d'être écoutés. Une perche leur est tendue et s'ils ne la prennent pas, c'est de leur responsabilité.

M. CHENEVARD estime important d'informer la population de l'avancement du projet, même si, au stade actuel, il rencontre des problèmes.

M. BÜSCHI relève qu'il existe généralement deux axes dans ce genre de situation : la voie judiciaire ou la voie de la négociation. Les opposants ont clairement dit non à la voie de la négociation. Il peut toutefois valoir la peine, par l'intermédiaire du Conseil municipal, d'essayer encore d'ouvrir la discussion.



M. BAILLY est du même avis. Le Conseil administratif a ouvert le dialogue et n'a pas pu passer outre la décision des opposants de ne pas entrer en matière. Vouloir rouvrir le dialogue encore une fois fera seulement perdre du temps. Chacun a sa position et il faut aller de l'avant avec les tribunaux, qui trancheront.

M. SUANA estime qu'il ne faut jamais abandonner et qu'il faut essayer encore une fois d'ouvrir le dialogue.

Pour Mme AMMON, ouvrir le dialogue avec les opposants pourrait les inciter à changer d'avis, ce qu'elle estime cependant peu probable. Si le dialogue était ouvert et une négociation entamée, il faudrait avoir quelque chose à négocier avec les opposants. La commune est-elle prête à lâcher sur un point ou un autre ?

M. RENAUD précise que le projet de la parcelle 1943 est le résultat d'un concours pour lequel le lauréat a effectué un travail important. Si le projet devait changer, il faudrait relancer un concours.

La Présidente demande au Conseil municipal de faire un vote de principe sur l'envoi d'un courrier signé par elle-même ou par la vice-présidente, pour tenter de rouvrir le dialogue avec les opposants en écoutant leurs arguments, ce que les conseillers municipaux acceptent par 7 « oui ». La Présidente propose à M. RUDLOFF de réfléchir avec elle sur la teneur de la lettre. M. RUDLOFF y consent avec plaisir, rappelant que la communication à la population est importante également. Une communication au moyen d'un flyer et sur le site internet sera préparée

Poste de police de la Pallanterie

M. RENAUD revient sur les rumeurs qui ont circulé à propos du poste de police de la Pallanterie. La fermeture du poste n'est pas prévue, mais il n'y aura pas de prolongation des horaires, ni d'augmentation des effectifs. Quant à la police municipale, le problème vient du fait qu'il n'y a que 6 ou 7 agents municipaux pour 8 communes, soit pour 21'000 habitants. Une discussion est en cours à ce sujet.

Caméras sur le domaine communal

M. RENAUD soulève la question des caméras sur le domaine communal : les communes d'Anières, Corsier, Collonge-Bellerive et Vandoeuvres souhaitent installer des caméras. Or, sur le domaine communal, il n'est pas possible de filmer les biens-fonds privés, ni la route cantonale. Il demande l'avis du Conseil municipal sur une éventuelle installation de caméras à Hermance.

Mme AMMON juge l'idée peu attrayante au premier abord.

M. BÜSCHI demandant dans quel but les caméras seraient installées, M. RENAUD précise qu'elles seraient censées avoir un effet dissuasif et pour rassurer la population.

M. BAILLY pense qu'il convient d'être précis sur l'utilisation qui sera faite de ces caméras. Il faut clairement dire à la population que les vidéos ne seront visionnées qu'en cas de cambriolage.

Mme BASSET-ROMANO n'est pas en faveur de l'installation de caméras. Elle n'apprécie pas l'idée de filmer des personnes. Il faudrait consulter les statistiques pour déterminer si une telle mesure a vraiment un effet.

M. CHENEVARD abonde dans le même sens, estimant que la commune irait trop loin en installant des caméras.

M. RUDLOFF comprend les réticences dues à la vie privée et à la liberté, qui concernent un monde idéal. La réalité du terrain est tout autre. Si la criminalité progresse et que la police dit que l'installation de caméras est une mesure efficace, filmer certains endroits de la commune pourrait être une aide dans certaines enquêtes.

Mme SIMOS estime que la commune ne peut pas prendre de décision avant d'avoir pris connaissance des statistiques dans le domaine.

Mme AMMON donne l'exemple d'un incident qui a eu lieu aux Clos il y a quelques années, le vol d'une Ferrari. L'un des habitants d'une villa avait une caméra individuelle, dont les images ont été visionnées. A 3h du matin, deux individus cagoulés sont montés dans la pente du garage, dont l'un tenait un pied de biche. Un quart d'heure plus tard, la Ferrari descend tranquillement le chemin. Elle ne sait pas si ces images ont servi à quelque chose, mais elles peuvent donner des éléments intéressants dans certaines situations.

Finalement, 3 conseillers municipaux se déclarent en faveur de l'installation de caméras, 6 sont plutôt contre et 3 s'abstiennent.



Glissière de sécurité du quai de Cologny

M. RENAUD fait savoir que, suite au projet du Canton d'enlever la glissière de sécurité sur le quai de Cologny, les communes d'Arve et Lac ont adressé un courrier à l'OCT et obtenu une réponse de M. MAUDET qui dit que : «A mon initiative, une rencontre s'est tenue le 10 mars 2026 entre les autorités de la commune de Cologny et l'Office cantonal du génie civil (OCGC). A l'issue de cette séance constructive, il a été convenu que l'OCGC examinerait la possibilité de mettre en place un dispositif visant à attirer l'attention des usagers, afin de prévenir le franchissement des lignes médianes sur le tronçon compris entre Genève-Plage et la Tour Carrée. Concernant la Tour Carrée sur l'arrivée de Vézenaz, il est dit : « S'agissant du réaménagement entre le chemin de Tour Carrée et le lieu-dit du sauvetage, celui-ci sera équipé d'une glissière centrale de sécurité. » Le concept général sera donc revu.

M. BÜSCHI demandant si des voies spécifiques pour les bus seront prévues, M. RENAUD explique que ce point a été discuté en commission des routes et espaces verts : le Canton souhaitait aménager deux voies de bus et deux voies pour les automobiles dans chaque sens, ce qui n'est pas possible, vu la taille des bus et nécessiterait d'enlever les platanes. Cette proposition a donc été abandonnée.

M. BÜSCHI trouve dommage d'abandonner ce projet et estime qu'il vaut la peine d'insister pour créer au moins une voie de bus. Les communes ont beaucoup d'utilisateurs des transports publics, dont des jeunes qui se rendent au collège le matin, qui se retrouvent parfois coincés dans les embouteillages et qui arrivent en retard.

Certaines personnes ont un autre avis, relève M. RENAUD, elles sont plutôt fâchées qu'une voie pour les voitures soit supprimée, ce qui augmente le temps pour descendre en ville. De toute façon, l'OCGC revoit tout le concept pour le moment.

Inauguration de la Tour d'Hermance

Mme TOURETTE annonce que l'inauguration de la Tour d'Hermance est encore une fois reportée et aura probablement lieu au printemps 2027. En effet, M. PITTET, responsable des travaux de l'Eglise catholique, a fait savoir que la CMNS a fait des demandes supplémentaires et que tous les travaux ont été ajournés.

Fête des promotions 2026

Mme TOURETTE informe le Conseil municipal que, conformément à la demande de la commission Scolaire & Social, un parcours « Ninja » gonflable sera installé pour les enfants.

Jobs pour les jeunes

Mme TOURETTE indique que la commune a écrit une lettre à tous les jeunes entre 18 et 23 ans pour leur proposer de s'inscrire pour des petits jobs dans la commune. 25 jeunes ont répondu positivement à cette proposition. Les commissions qui ont besoin d'aide pourront faire appel aux jeunes inscrits sur une liste.

Atelier informatique

Mme TOURETTE signale qu'un atelier informatique sera organisé avec les TSHM. Des jeunes experts dans le domaine seront présents et aideront des aînés qui en auraient besoin.

Déchets dans la commune

Mme TOURETTE annonce qu'un flyer sur les déchets sera prochainement distribué à la population. Pour les cigarettes électroniques, des grands sachets seront à disposition, qui, une fois remplis, pourront être mis dans une boîte aux lettres. Des poubelles à tri sont également à disposition à la mairie.

Séance de la commission Développement durable, environnement & agriculture

Mme TOURETTE fait savoir que la prochaine séance de la commission Développement durable, environnement & agriculture aura lieu le 5 mai et sera ouverte à tous les conseillers municipaux, tous les dicastères étant concernés par le développement durable.

Centenaire de l'école

Mme TOURETTE précise que le 12 mai aura lieu une séance de deux commissions conjointes, la commission Sports, culture et manifestations et la commission Scolaire & Social, qui sera consacrée aux 100 ans de l'école. Elle en profite pour demander à ceux qui disposeraient de photos de classe de l'école d'Hermance de les transmettre au secrétariat. La commune a reçu l'autorisation du DIP par rapport à la LIPAD et les photos peuvent être mises sur un panneau d'affichage.



IV. Présentation des comptes 2025

Mme PION présente les comptes 2025 :

Situation générale

La loi impose d'établir des budgets équilibrés, eux-mêmes basés sur des chiffres annoncés par le Département, qui sont en constante réévaluation, soit à la baisse, soit à la hausse. Entre la première estimation en avril 2024 et la dernière en septembre 2025, un delta de revenu supplémentaire de 490'560 F apparaît.

Taux de notification pour l'imposition des personnes physiques

Au fur et à mesure que l'administration fiscale cantonale taxe les personnes physiques imposées au barème ordinaire, les chiffres sont affinés et les correctifs d'estimation varient beaucoup, jusqu'à 5.9% pour l'année fiscale 2024. Pour avoir des informations fiables à 96-98%, il faut remonter aux années 2021, soit il y a 5 ans. Plus les chiffres annoncés sont bas, plus l'incertitude est grande et les risques de fluctuation élevés.

Situation générale

Le budget voté en novembre 2024 prévoyait des charges à hauteur de 5'614'761.- pour des revenus s'élevant à 5'620'611.-. Quand les comptes 2025 ont été bouclés, les charges sont finalement de 5'974'515.- et les revenus, de 7'003'922.-, soit un boni d'un peu plus d'un million de francs (1'029'407.-). Les charges se révèlent plus élevées que prévues au budget, en raison des amortissements complémentaires votés en novembre 2025.

Evolution 2018-2025

Depuis 2018, les charges évoluent de façon constante avec un boni qui fluctue et qui commence à se stabiliser entre 800'000.- et 1 million.

Répartition des charges et natures

Les charges se répartissent comme suit :

Services généraux (administration) : 21.6%, routes et transports : 13.8%, impôts : 9.0%, immeubles du patrimoine administratif : 8.0%, école et formation : 7.8%, immeubles du patrimoine financier : 6.7%, protection de l'environnement et aménagement : 6.6%, culture, sports et loisirs : 6.2%, sécurité sociale : 5.8%, conseil municipal et exécutif : 5.2%, police et sécurité : 5.0%, sauvetage : 2.6%, intérêts : 1.7%,

Quant aux natures :

Amortissements : 7%, charges financières : 8%, amortissements extraordinaires : 13%, participations et subventions : 21%
charges de personnel : 22%, biens et services : 28%

Revenus

Les revenus sont générés à hauteur de :

Revenus fiscaux : 84%

Revenus financiers : 11%

Taxes : 3%

Revenus de transfert : 2%

Recettes fiscales

Le poste le plus important des recettes fiscales est celui des impôts sur les revenus des personnes physiques, suivi de l'impôt sur la fortune des personnes physiques et en troisième position, de l'impôt à la source des personnes physiques. L'impôt sur les personnes morales reste peu élevé.

Correctifs recettes fiscales

Les correctifs des recettes fiscales annoncés par l'administration fiscale cantonales représentent :

Impôts à la source des personnes physiques : 477'852.-

Impôts à la source des personnes physiques : 487'023.-



Impôts sur le revenu des personnes physiques : 234'585.-

Impôts prestations en capital : 147'726.-

Charges de fonctionnement

En comparant les charges au budget, il est relevé que les budgets, pour chaque fonction, sont bien respectés, comme, par exemple :

Conseil municipal et exécutif : 329'978.- au budget et des comptes de 317'671.-

Services généraux (administration) : 1'369'800.- au budget et des comptes de 1'311'184.-

Ecole et formation : 477'906.- au budget et des comptes de 472'689.-

Quelques dépassements sont enregistrés, dus principalement à des entretiens pour les immeubles du patrimoine et du patrimoine financier. Les autres dépassements sont dus à des amortissements complémentaires, comme pour les routes et transports ou le sauvetage.

Amortissements

Les amortissements extraordinaires s'élèvent à 794'823.- pour l'année 2025, tandis que les amortissements ordinaires atteignent 437'808.-. Cet amortissement extraordinaire assez élevé s'explique par l'amortissement en une seule fois de la construction de la nouvelle école.

Crédits budgétaires supplémentaires

Des crédits budgétaires supplémentaires doivent être votés dans une délibération qui sera proposée à la votation lors de la séance du Conseil municipal de mai en même temps que les comptes 2025.

Investissements

Les investissements réalisés en 2025 sont importants et se montent à 1'748'989. Ils concernent la subvention FIDU pour 67'700.-, la rénovation de l'ancienne école pour 571'754.-, la construction du Club House du TCH pour 372'850.-, la subvention d'investissement pour le Sauvetage pour 140'000.-, le deuxième train de mesures mobilité pour 238'195.-, le remplacement des têtes d'éclairage pour 152'699.-, la réfection du collecteur du chemin des Fossés pour 261'944.-, l'éco-point Couchant pour 129'914.-, la végétalisation du cimetière pour 7'839.-, la révision du plan directeur pour 111'879.-et l'étude aménagement plage et quai pour 108'282.-.

La commission des finances se réunira lundi 27 mai pour examiner les comptes de manière approfondie. L'approbation des comptes par le Conseil municipal aura lieu lors de la séance du 19 mai.

v. Travaux des commissions

a. Commission Scolaire & Social (02.03)

Les conseillers municipaux ont pris connaissance du procès-verbal de la séance de la commission Scolaire & Social du 2 mars 2026, consacrée à l'organisation de la fête des promotions, à l'organisation du centenaire de l'école et à une discussion sur la durée du soutien accordé aux associations.

Mme AMMON, présidente de la commission, donne un compte-rendu de la séance :

La discussion autour des promotions, qui auront lieu le 26 juin, s'est tenue en présence de la maîtresse principale de l'école et du président de l'association sportive du Hermance Région Rugby Club (HRRRC), qui participeront à l'organisation de cette fête. Le cortège démarrera à 18h15, suivi de la cérémonie officielle à 18h45, du repas à 19h15 et des animations dès 19h45. Un parcours Ninja sera installé à l'intention des enfants. Une institutrice de l'école d'Hermance, Marion, partant à la retraite, elle sera célébrée lors des promotions. Une commission réunissant la commission Scolaire & Social et la commission Sports, culture et manifestations, sera convoquée mi-mai.

b. Commissions ad hoc Communication (10.03)

Les conseillers municipaux ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ad hoc Communication du 10 mars 2026, consacrée à une discussion avec les responsables de l'application COMMUNEapp, aux réseaux sociaux et à une discussion sur le droit à l'image.

M. STALDER, président de la commission, donne un compte-rendu de la séance :



La commission a découvert plus en détail l'application COMMUNEapp, c'est-à-dire un service proposé à la population, qui permettra d'obtenir, de manière intuitive et simple tout type d'informations sur la vie de la commune et de communiquer directement avec les citoyens. La commission s'est demandé comment ne pas créer de redondance entre le service COMMUNEapp et les canaux qui ont été développés, Facebook et Instagram, sur lesquels la commune a ouvert un compte officiel. Les deux services seront complémentaires. La commission a également parlé du droit à l'image, réfléchissant sur la définition de base et la façon de poster du contenu sans contrevenir au droit à l'image.

c. Commission des routes et espaces verts (16.03)

Les conseillers municipaux ont pris connaissance du procès-verbal de la séance de la commission des routes et espaces verts du 16 mars 2026, consacrée à un itinéraire cyclable, à la passerelle située à côté du pont à la frontière avec Chens-sur-Léman, à des coussins berlinois au chemin des Clos et à la route de Chevrens, aux bornes de recharge électrique, aux travaux du Canton concernant le passage piétons et une place de parking devant la boulangerie et à une proposition de parking pendant les travaux de la parcelle 1943.

M. SUANA, président de la commission, donne un compte-rendu de la séance :

L'itinéraire a été décidé avec toutes les communes, d'Hermance jusqu'à Collonge-Bellerive. La commune est concernée par le tronçon chemin des Villars/chemin des Bouchats. La zone doit être aménagée pour les cyclistes avec un revêtement perméable, sachant que ce chemin n'a pas été refait depuis longtemps. Le coût total de ces travaux est de Fr. 58'725.-, dont Fr. 31'500.- à charge d'Hermance pour un tronçon d'environ 450 m. A l'unanimité, la commission a préavisé favorablement le devis présenté par M. RENAUD. Un commissaire a fait part de ses inquiétudes concernant le début de l'itinéraire cyclable, particulièrement sur le carrefour route de la Chapelle et la mauvaise visibilité depuis le chemin des Clos. La pose d'un miroir sera envisagée.

L'opération de déplacement de la passerelle à la frontière, dont une partie des coûts sera prise en charge par le Canton, reviendra à Fr. 59'000.- pour Hermance et à Fr. 49'000.- pour Chens-sur-Léman. Les travaux seront réalisés en 2027. La passerelle appartient au Canton et à l'état français.

La commune avait prévu quatre coussins berlinois, auxquels avait été ajouté un cinquième pour un budget de Fr. 42'500.-. Pour ralentir vraiment les automobilistes, proposition est faite d'installer un seuil rehaussé d'environ 15 cm, juste après le coussin berlinois de la route de Chevrens. Les commissaires seraient plus favorables à un coussin berlinois situé de manière judicieuse au début du chemin des Clos.

M. RENAUD a rappelé la proposition du Conseil administratif d'installer des bornes électriques (une pour les véhicules 100 % électriques, l'autre pour les modèles hybrides) dans le parking privé de l'école et au chemin des Fossés. À l'unanimité, la commission a préavisé favorablement un crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 19'500.-.

La commission attend des nouvelles de l'OCT concernant les travaux pour un passage piétons et une place de parking devant la boulangerie. M. RENAUD vient de recevoir des nouvelles de l'OCT et en fait part au Conseil municipal, en commentant un plan transmis par l'OCT, qui comprend diverses mesures comme la suppression d'un stationnement, la pose d'un éclairage conforme, l'abaissement à 30 km/h pour les cônes de visibilité et la suppression d'un passage-piétons. L'exécutif n'est pas entièrement d'accord avec cette solution et réfléchit à ce qu'il est possible de proposer.

Des propositions de parking pendant les travaux de la parcelle 1943 sont à l'étude et un bureau d'ingénieurs a été mandaté pour les étudier.

d. Commission Développement durable, environnement & agriculture (17.03)

Les conseillers municipaux ont pris connaissance du procès-verbal de la séance de la commission Développement durable, environnement & agriculture du 17 mars 2026, consacrée à la présentation d'un projet d'évaluation en matière de durabilité, à l'élaboration d'une feuille de route, ainsi qu'aux prochaines étapes.

Mme BASSET-ROMANO, présidente de la commission, donne un compte-rendu de la séance :

La commission a accueilli deux personnes de chez Loyco, l'entreprise mandatée pour accompagner la commission dans un projet global de développement durable pour la commune d'Hermance. Les objectifs du projet sont d'évaluer les enjeux stratégiques, de définir une feuille de route et de soutenir le déploiement d'un plan d'action. Sur proposition du Conseil administratif, le technicien communal, M. DARDEL, était également présent. La commission a réfléchi en groupes de travail et chacun a imaginé comment il voyait la commune en 2030. Les commissaires ont travaillé ensuite en deux groupes dans le



cadre d'un petit atelier sur 7 différents axes, qui sont les suivants : énergie, mobilité, consommation des biens et services, territoire et construction, santé et protection de la population, biodiversité et milieux naturels, implication des acteurs du territoire. Le périmètre de ces 7 axes sera défini courant 2026. Le projet global de développement durable étant transversal la prochaine séance se fera en toutes commissions réunies le 5 mai, afin que tous les conseillers municipaux puissent participer aux discussions.

VI. **Décision ACG**

Les conseillers municipaux ont pris connaissance de la décision de l'ACG relative à la constitution dès 2026 d'une nouvelle enveloppe d'un montant de 800'000 francs, en faveur des 6 autres commissions permanentes de l'ACG, en sus de celles d'ores et déjà existantes pour les commissions de la culture et du sport. Le Conseil municipal ne fait pas usage de son droit d'opposition.

VII. **Propositions individuelles et questions**

Réaménagement de la cour de l'école

Soutenu par beaucoup d'Hermançois, M. BÜSCHI propose de réaménager la cour de l'école. En effet, il a constaté que peu de choses ont été entreprises depuis les années 1980 et que les aménagements existants ont plutôt diminué. A l'époque, il existait un terrain de football à l'arrière et un terrain de basket à l'avant. L'espace vert derrière l'école n'est pas utilisé. Le centenaire de l'école sera bientôt fêté et il peut être l'occasion d'étudier un projet d'aménagement dans une commission.

M. RUDLOFF trouve la proposition excellente et y est entièrement favorable.

M. RENAUD trouve aussi que le préau est un peu désuet tel qu'actuellement, mais il se souvient que, lorsqu'il était conseiller municipal, le sujet avait été abordé et que le Conseil municipal s'était « heurté » au DIP.

Si Mme TOURETTE estime, elle aussi, que l'idée est bonne, elle sait qu'il faudra en parler avec les enseignants et le DIP dans un premier temps.

M. STALDER va totalement dans le sens de M. BÜSCHI : il faudrait lancer le débat sur le réaménagement du préau et voir ce qu'il est possible d'entreprendre, en accord avec le DIP.

A Anières, explique Mme BACH, les élèves sont allés voir d'autres préaux et se sont exprimés sur ce qu'ils souhaitaient. C'est une piste intéressante d'impliquer les élèves actuels.

A l'unanimité, le Conseil municipal exprime son accord avec la proposition de M. BÜSCHI, qui sera étudiée dans deux commissions réunies : Scolaire & Social et Urbanisme & Bâtiments.

Coussins pour le public

C'est à M. STALDER que revient la parole pour une dernière petite proposition, à savoir mettre des coussins sur les bancs où s'assied le public, qui y reste parfois pendant plus de 2 heures !

La Présidente lève la séance à 21h30.

VIII. **Naturalisations (Huis clos)**

La Présidente prononce le huis clos.

Arlette Blattner
Procès-verbaliste

Catherine Bach
Présidente du Conseil

Chrystel Pion
Secrétaire du Bureau